

Prolongation des délais de réalisation des motions et des postulats

Date: 31 août 2016
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Motion 045-2013 Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Introduction d'une autorisation de cabinet dans le canton de Berne

Traitement au Grand Conseil: 9 septembre 2013
Décision: adoption sous forme de postulat

- ☐ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en
- ☒ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en 2017



Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Le mandat d'examen a dû être repoussé en raison de la période d'introduction du nouveau médecin cantonal et de sa suppléante en 2014 et 2015 et suite à la vacance à la tête de la Division Autorisations de l'Office du médecin cantonal (OMC) de décembre 2014 à mai 2015. Le programme très serré n'a pas pu être tenu en raison de la surcharge due au mandat extraordinaire supplémentaire donné au médecin cantonal par le Conseil-exécutif dans le cadre de l'autonomisation des institutions psychiatriques et du report de ses charges sur sa suppléante. Le rapport du Conseil-exécutif, qui est prévu pour fin 2016 et sera envoyé en corapport, ne pourra pas être présenté au Grand Conseil avant 2017, si tous les délais sont respectés.

Motion 276-2013 Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Institutions pour personnes handicapées: comparaison de la dotation en personnel et des tarifs

Traitement au Grand Conseil: 20 mars 2014
Décision: adoption

- ☒ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en 2018
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Les objectifs de la motion seront réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'intégration des personnes handicapées, processus qui dure plusieurs années et nécessitera une procédure législative.

Le passage au financement par sujet permet un pilotage des ressources axé sur les besoins individuels liés au handicap, déterminés par une procédure d'évaluation spécifique. Celle-ci sert aussi de base au choix personnel entre les prestations ambulatoires et résidentielles. En outre, l'introduction du modèle des coûts normatifs crée des conditions identiques pour les diverses institutions (homes, ateliers et centres de jour).

Motion 051-2014 Müller, (Bowil, UDC)

Corriger les compétences du Conseil-exécutif en matière financière !

Traitement au Grand Conseil: 19 novembre 2014

Décision: Adoptée sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en 2018
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

La question de savoir si les compétences financières du Conseil-exécutif doivent être adaptées sera examinée dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'aide sociale (LASoc).

Cette révision tiendra également compte des études en cours concernant le financement des infrastructures, qui impliqueront probablement un changement de régime dans le secteur de la politique du handicap (passage du financement par objet au financement par sujet).

L'entrée en vigueur de la LASoc révisée étant prévue pour le 1^{er} janvier 2019, le délai de réalisation de la motion est à prolonger de deux ans.

Motion 059-2014 PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen)

Soutien aux proches aidants

Traitement au Grand Conseil: 19 novembre 2014

Décision: Adoption sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en 2018
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Une partie des questions soulevées par la motion a été résolue dans le rapport sur la politique du 3^e âge 2016 du canton de Berne. D'autres approches pour soutenir les proches aidants seront examinées lors de la réalisation du postulat Vanoni 262-2014, qui charge le gouvernement d'examiner l'introduction du système de prévoyance-temps à Berne. Il s'agit d'un modèle innovant d'accompagnement bénévole des seniors vivant à domicile.

Motion 107-2014 Mühlheim (Berne, pvl) **Planification des soins hospitaliers 2015-2019**

Traitement au Grand Conseil: 18 novembre 2014
Décision: rejet du point 1
adoption des points 2-3
adoption sous forme de postulat du point 4

☐ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en
☒ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en 2017
☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Le rapport de planification 2016, qui est en consultation, doit être soumis au Conseil-exécutif en automne 2016. La demande de prolongation du délai est purement préventive, pour le cas où l'ACE ne pourrait pas être adopté avant l'année prochaine.

Motion 146-2014 Zube (Moutier, PSA) **Pour une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie franco- phone du canton de Berne**

Traitement au Grand Conseil: 18 novembre 2014
Décision: Adoption sous forme de postulat et classement

☒ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en 2018
☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en
☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Des objectifs stratégiques et opérationnels ont été élaborés pour les Services psychiatriques Jura bernois – Bienne-Seeland (SPJBB) en vue de l'autonomisation des institutions psychiatriques cantonales. Une déclaration d'intention pour renforcer la collaboration avec l'Hôpital du Jura bernois a été signée dans ce contexte en février 2016. Les contours que celle-ci prendra le 1^{er} janvier 2017 sont encore incertains. Ce n'est qu'après l'autonomisation des SPJBB qu'il

sera possible de les définir. Les scénarios envisagés vont de la coopération dans divers secteurs à la fusion des deux établissements, en passant par la formation d'une holding. Il n'est donc pas encore possible pour l'heure d'évaluer les partenariats éventuels pouvant survenir alors.

Motion 152-2014 Guggisberg (Kirchlindach, UDC) **Interdiction des clubs sociaux cannabiques**

Traitement au Grand Conseil:	17 novembre 2014
Décision:	Point 1 : adoption
	Point 2 : adoption et classement
	Point 3 : adoption
	Point 4 : adoption et classement

- ☒ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en 2018
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Point 1 : aucun essai de remise, de vente ou de consommation de cannabis n'a fait l'objet d'une demande auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) depuis l'adoption de la motion. Cependant, une requête pour un projet en ville de Berne lui sera probablement présentée dans les mois à venir, de sorte qu'il n'est pas judicieux de classer ce point pour l'heure. Le cas échéant, il conviendra de statuer sur les mesures à prendre le moment venu.

Point 3 : ce point peut être classé vu la lettre envoyée le 17 décembre 2014 à l'OFSP par le Conseil-exécutif.

A noter que les points 2 et 4 ont été adoptés et classés.